

MISSIONS DU FACILITATEUR / SERVICE ÉCOLE : 2015 ET 2019

RAPPORT AU GOUVERNEMENT

MARS 2019



Table des matières

I.	Contexte	3
1.	Les missions en 2019 :	3
2.	Le Comité d'expertise.....	4
3.	Rapport au Gouvernement	5
II.	MONITORING DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SCOLAIRE.....	6
1.	Le monitoring de la demande scolaire	6
2.	Le monitoring de l'offre scolaire	8
3.	Confrontation de l'offre et de la demande scolaire	10
4.	Focus : les besoins en enseignants.....	17
5.	Constats/recommandations :	17
III.	SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PROJETS PERMETTANT D'AUGMENTER L'OFFRE SCOLAIRE...	19
1.	Appui offert par le Service Ecole	19
2.	Focus : la réunion de projet.....	20
3.	Constats et recommandations	20
IV.	QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	22
1.	La TOOLBOX SCHOOL :	22
2.	Guide qualité : Mon école, un espace de qualité. Guide pour l'enseignement fondamental ..	23
4.	Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation :	24
5.	Les cours de récréation	25
6.	La rue scolaire et le parvis d'école	26
7.	Le développement d'une structure d'économie sociale.....	26
8.	Constats/recommandations :	27
V.	LE « CONTRAT ÉCOLE ».....	28
1.	Les premiers Contrats École :	28
2.	Le « Contrat École » : un nouveau dispositif de rénovation urbaine	29
3.	Lancement d'un nouvel appel à projets en 2019 :	29
4.	Constats et recommandations	30
VI.	LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE.....	31
1.	Centre d'expertise en matière d'accrochage scolaire.....	31
2.	Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire et étude sur le décrochage scolaire en RBC.....	32
3.	Mise en réseau des acteurs.....	32
4.	La gestion des outils régionaux	32
5.	Constats et Recommandations	34
VII.	Conclusions.....	36

I. CONTEXTE

En date du 16 janvier 2014, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de procéder à la désignation d'un Facilitateur École chargé dans le respect des compétences régionales et communales, de la facilitation et de la coordination sur le territoire bruxellois, des procédures visant la création de nouvelles places dans les écoles.

En 2016, le Programme bruxellois pour l'Enseignement (Objectif 6 de l'axe 2 de la Stratégie 2025)¹ élargit les missions du Facilitateur École. Le Service École est alors créé au sein de perspective.brussels. L'équipe, composée de 10 personnes, suit tous les dossiers scolaires pour lesquels une action de la Région bruxelloise peut être utile : amélioration de la qualité des infrastructures, Contrat École (intégration de l'établissement scolaire dans le quartier), coordination et centre d'expertise de la lutte contre le décrochage scolaire.

1. Les missions en 2019 :

Le Service École agit aujourd'hui dans 5 domaines d'intervention :

Le monitoring de l'offre et de la demande scolaire : Ce monitoring vise d'une part à compiler les projets de création de places scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé), sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 2010. D'autre part, le monitoring permet de suivre l'évolution de la demande en places scolaires au sein de la Région bruxelloise.

Le soutien à la réalisation de projet d'extension ou de création d'école : Le Service École accompagne les porteurs de projets scolaires qui le souhaitent dans leur investissement (recherche d'un lieu, aide à la définition du programme, support au lancement des marchés publics d'auteurs de projets et de travaux, soutien dans les différentes phases d'obtention des autorisations urbanistiques, environnementales, ...)

L'amélioration de la qualité des équipements scolaires : Le Service École travaille à l'amélioration de la qualité des équipements scolaires de la Région via le lancement d'appel à projets, la réalisation d'études, la publication de guides mais également en créant des espaces d'échange entre acteurs de l'enseignement.

Le « Contrat École » : Le Service École est chargé d'assurer la gestion d'un nouveau programme de rénovation urbaine, le « Contrat École », dont l'ambition est d'améliorer l'environnement scolaire à Bruxelles, et de renforcer les relations entre l'école et son quartier. Via ce programme, la Région octroie des moyens financiers pour aménager des sites scolaires et leur périmètre avoisinant.

La lutte contre le décrochage scolaire : Le Service École assure la gestion des dispositifs régionaux de lutte contre le décrochage scolaire en concertation avec les communes ainsi qu'avec la VGC. Le Service École est également chargé de développer un centre d'expertise en la matière.

¹ Les documents relatifs au programme bruxellois pour l'enseignement sont consultables sur le site <https://strategie2025.brussels/>

2. Le Comité d'expertise

Le Service École de perspective.brussels est assisté d'un Comité d'expertise « École » pour réaliser ses missions.

Ce Comité se compose :

- de représentants des administrations régionales et locales à savoir Urban Brussels, Bruxelles Pouvoirs Locaux, le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU), Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, le Bouwmeester Maître Architecte (BMA),
- de représentants des fédérations des pouvoirs organisateurs : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS), Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI), Fédération Wallonie-Bruxelles, Commission communautaire française (COCOF), Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap (GO!), Onderwijs koepel van Steden en Gemeenten (OVSG), Vlaams Secretariaat van het Katholiek Onderwijs (KOCB)
- des représentants des administrations infrastructures des Communautés (Fédération Wallonie-Bruxelles, Vlaamse Gemeenschap, Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC).

Au cours de la présente législature, le Comité d'expertise École s'est réuni aux dates suivantes :

En 2015 : 6 février et 29 juin

En 2016 : 03 février, 30 mai et 14 octobre

En 2017 : 17 mars et 15 décembre

En 2018 : 14 décembre.

À noter que le Service École a organisé le 24 mai 2018 et le 14 décembre 2018, le Comité de pilotage prévu dans le cadre du Programme bruxellois de la Stratégie 2025.



Comité d'expertise École -14-10-2016

©perspective.brussels (Reporters_Eric Herchaft)

3. Rapport au Gouvernement

Le Facilitateur École est chargé de communiquer de manière régulière au Gouvernement un rapport portant sur l'état d'avancement des projets, les difficultés rencontrées, d'éventuelles pistes de mesures et propositions dont le Gouvernement pourrait se saisir².

La Facilitatrice École, Julie Lumen, a soumis son premier rapport d'activité en janvier 2015 au Gouvernement régional bruxellois.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en a pris acte le 12 février 2015³.

En 2016, 2017 et 2018, la communication du Service Ecole de perspective.brussels vers le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est inscrite dans les bilans, rapports et propositions à fournir dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2025 et plus particulièrement du Programme bruxellois pour l'Enseignement.

L'objectif du présent document est de communiquer un aperçu du travail réalisé au cours de cette législature par le Service Ecole et de mettre en avant les enjeux pour les années à venir.

Le rapport est construit sur base d'une présentation des cinq champs d'action susmentionnés du Service École.

² Décision du 16/01/2014 relative à la Désignation d'un Facilitateur École en RBC pour l'articulation des procédures visant la création de nouvelles places dans les écoles de Bruxelles

³ Décision du 12/02/2015 relative aux missions du Facilitateur École.

II. MONITORING DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SCOLAIRE

1. Le monitoring de la demande scolaire

Le monitoring de la demande scolaire vise à mesurer à moyen et long terme le nombre de jeunes qui devraient fréquenter l'enseignement fondamental et secondaire en Région de Bruxelles-Capitale. Au niveau de perspective.brussels (IBSA et Service École), la demande scolaire est approchée au moyen du concept de population scolaire, c'est-à-dire au nombre d'enfants qui fréquentent l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale.

La population scolaire (et donc la demande scolaire) en Région de Bruxelles-Capitale varie en fonction de :

- **L'évolution démographique de la population en âge de scolarité** en Région de Bruxelles-Capitale ;
- **La navette scolaire**⁴ entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Région flamande.

Évolution de la population scolaire

La population scolaire en Région bruxelloise s'élève à **254.234 élèves** (enseignement maternel, primaire et secondaire) pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 82% des élèves sont scolarisés dans l'enseignement francophone et 18% dans l'enseignement néerlandophone ;
- 87% des élèves scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale résident au sein de la Région; 11% des élèves résident en Région flamande et 2% résident en Région wallonne.

La population scolaire a connu une croissance de **+15%** au cours des 10 dernières années (contre +5% pour la population scolaire en Belgique) :

- +18% dans l'enseignement maternel (+9.005 élèves) ;
- +19% dans l'enseignement primaire (+15.831 élèves) ;
- +10% dans l'enseignement secondaire (+ 8.909 élèves).

Tableau 1 : Population scolaire dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire

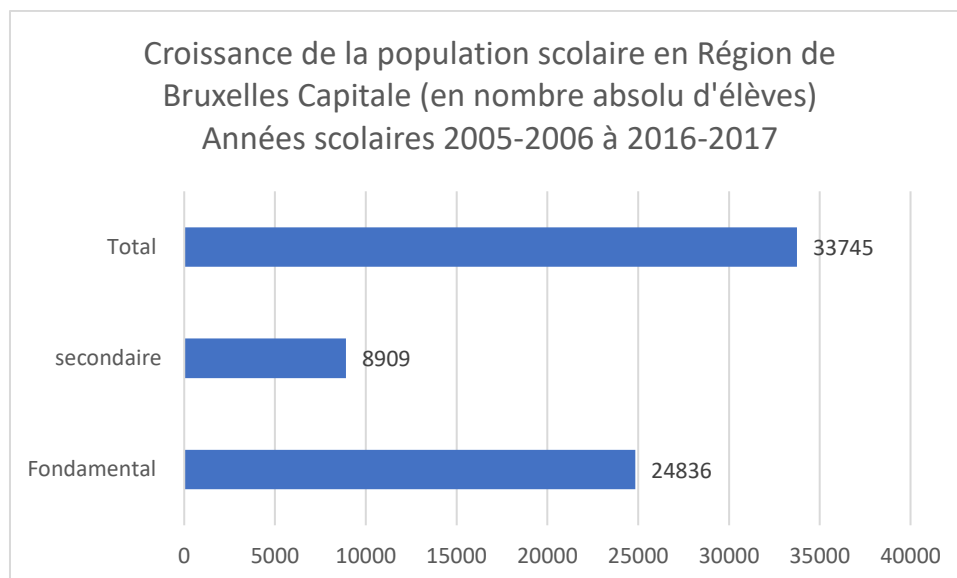
Année scolaire 2016-2017, Région de Bruxelles-Capitale											
Maternel			Primaire			Secondaire			Total		
FR	NL	Total	FR	NL	Total	FR	NL	Total	FR	NL	Total
45.917	13.092	59.009	79.904	18.180	98.084	82.325	14.816	97.141	208.146	46.088	254.234

Source : Site internet de l'IBSA

⁴ La navette scolaire désigne le fait que les résidents d'autres régions sont scolarisés en Région bruxelloise et inversement : des résidents bruxellois sont scolarisés dans les deux autres Régions du pays. La navette « entrante » étant toutefois supérieure à la navette « sortante ».

Entre 2005-2006 et 2016-2017, la population scolaire a augmenté de 33.745 unités (+24.836 élèves dans l'enseignement fondamental, soit +19% ; +8.909 élèves dans l'enseignement secondaire soit +10%).

Graphique 1



Source : IBSA

Quid du futur ?

En 2017, l'IBSA a réalisé une projection de la population scolaire à l'horizon 2025⁵. Ce rapport mettait en évidence une croissance attendue entre 2014-2015 et 2024-2025 de +18.500 élèves supplémentaires dans le fondamental, soit une croissance attendue de 11,5%. Dans le secondaire, l'augmentation de population scolaire a été estimée à 19.000 unités soit une croissance de 20% en 10 ans.

À noter que le Bureau Fédéral du Plan a publié début 2019 ses nouvelles perspectives démographiques sur la période 2018-2070. Et, si on constate le maintien d'une croissance démographique en Région de Bruxelles-Capitale, celle-ci apparaît plus modérée que précédemment.

Au niveau de la population scolaire, il semblerait que la croissance attendue entre 2015 et 2025 dans l'enseignement fondamental soit in fine de l'ordre 6.500 unités, soit une croissance de 4% et de l'ordre de 18.000 dans l'enseignement secondaire, soit une croissance de 19%.

⁵ Cahier de l'IBSA n°7 : Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025 –Juillet 2017.

2. Le monitoring de l'offre scolaire

Le monitoring de l'offre scolaire vise à mesurer à moyen et long terme le nombre de places disponibles créées et programmées dans l'enseignement en Région bruxelloise.

Pour ce faire, le Service École de perspective.brussels compile les projets de création de places scolaires qui permettent d'augmenter la capacité totale d'un établissement existant ou qui permettent la création d'un nouvel établissement, dans l'enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé), sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 2010 dans une base de données.

Cette base de données est alimentée par les Communautés et les commissions communautaires, les administrations régionales et locales concernées par la thématique, les pouvoirs organisateurs et fédérations de pouvoirs organisateurs. Une convention formalise les modalités de transmission et d'utilisation de données dans le cadre du monitoring de l'offre scolaire en Région de Bruxelles-Capitale.

Au 1^{er} janvier 2019, 18 conventions sont signées et 4 sont en cours de signature. Le Service École est encore en attente de conclure 14 conventions.

Concrètement, les projets comptabilisés dans le monitoring de l'offre scolaire sont les projets de création de places dans les établissements scolaires bruxellois bénéficiant de subsides publics en provenance des Communautés ou de la Région de Bruxelles-Capitale. Sont également repris, les projets de création de places dans l'enseignement officiel subventionnés faisant l'objet d'un accord de principe du Collège des Bourgmestres et Échevins ou du Conseil communal.

Les données relatives aux « places créées » comptabilisent le nombre de nouvelles places effectivement réalisées et ouvertes aux inscriptions entre 2010 et l'instant présent.

Les données relatives aux « places programmées » comptabilisent le nombre de nouvelles places qu'il est prévu de créer dans le futur.

Places créées et programmées à l'horizon 2025

Les tableaux suivants montrent le nombre de places créées et programmées dans l'enseignement fondamental et secondaire en Région bruxelloise, depuis 2010 et à l'horizon 2025.

Tableau 2 : L'enseignement fondamental et secondaire - Monitoring de l'offre scolaire – décembre 2018 – Service École, perspective.brussels

Fondamental et secondaire	Places créées (2010 – sept. 2018)	Places programmées (d'ici 2025)	Total
Enseignement francophone	20.665	19.589	40.254
Enseignement néerlandophone	7.976	4.343	12.319
TOTAL	28.641	23.932	52.573

Au total, depuis 2010, on dénombre 333 projets de création de places scolaires.

La répartition linguistique des projets est la suivante :

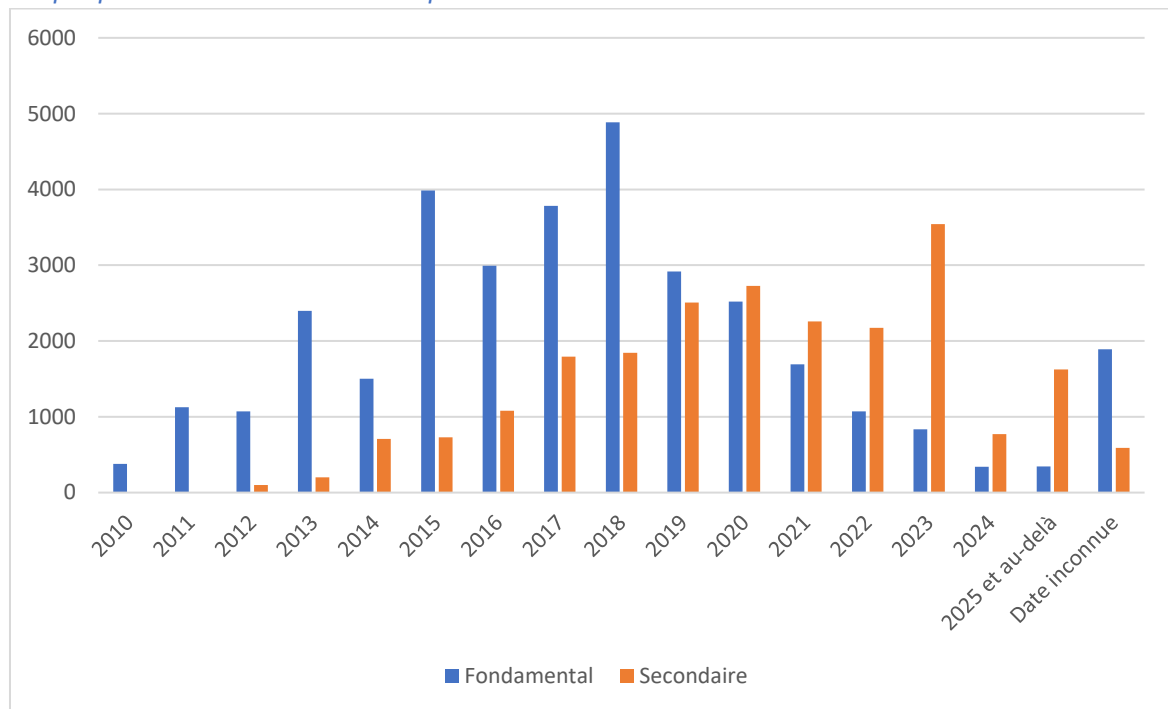
- 232 projets relèvent de l'enseignement francophone ;
- 99 projets relèvent de l'enseignement néerlandophone ;
- 2 projets concernent tant l'enseignement francophone que néerlandophone.

La répartition des projets par niveau d'enseignement est la suivante :

- 251 projets concernent la création de places dans l'enseignement fondamental ;
- 78 projets concernent la création de places dans l'enseignement secondaire ;
- 4 projets concernent la création de places dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Échéancier de réalisation des places

Graphique 2 : Date de création des places



3. Confrontation de l'offre et de la demande scolaire

L'enseignement fondamental

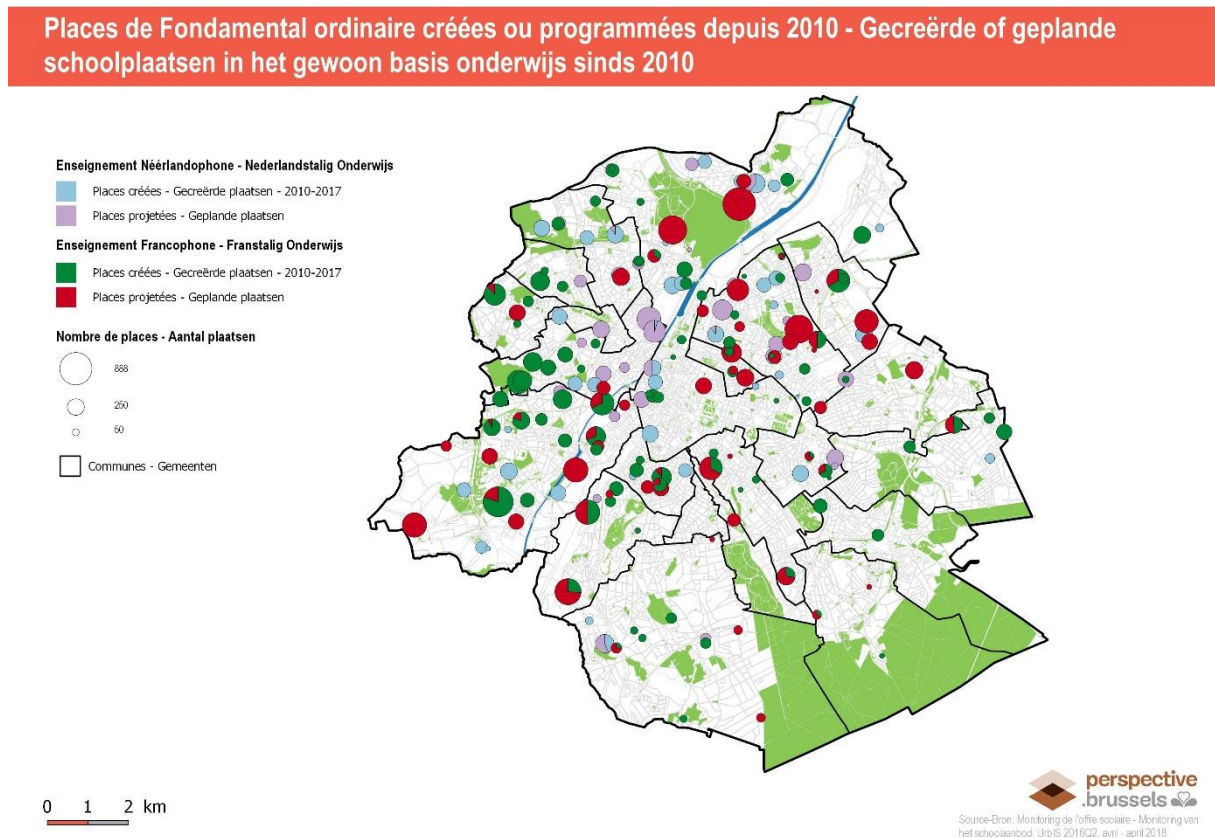
Les nombreuses programmations de nouvelles places à Bruxelles dans l'enseignement fondamental devraient permettre de répondre aux besoins à l'horizon 2025.

Tableau 3 : Monitoring de l'offre scolaire – décembre 2018 – Service École, perspective.brussels

Fondamental	Places créées (2010 – sept. 2018)	Places programmées (d'ici 2025)	Total
Enseignement francophone	15.137	7.370	22.507
Enseignement néerlandophone	7.046	1.981	9.027
TOTAL	22.183	9.351	31.534

La carte suivante donne la répartition géographique des projets dans l'enseignement fondamental au sein de la Région de Bruxelles-Capitale :

Carte 1 :



À la lecture du tableau 3, on constate qu'entre 2010 et 2025, 31.534 places ont été créées ou sont programmées dans l'enseignement fondamental en Région bruxelloise.

Cette augmentation de places permettra de répondre aux besoins.

Si on prend la fourchette haute d'estimation des besoins tel que réalisée par l'IBSA en 2017, il conviendrait encore d'identifier des projets à concurrence de 1.300 places.

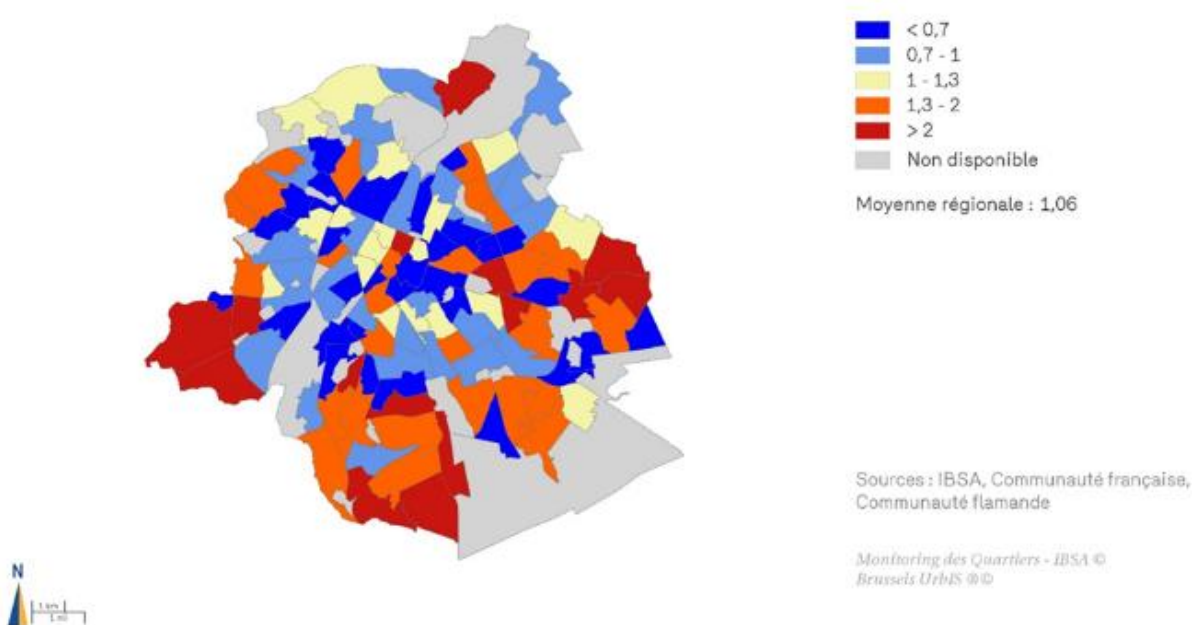
Si on prend la fourchette basse, basée sur les nouvelles projections du Bureau fédéral du Plan, la réalisation des projets dans l'enseignement fondamental permettra d'une part de rencontrer les besoins liés à la croissance de la population scolaire mais potentiellement également d'accroître la qualité d'accueil des élèves : diminution de la densité d'occupation des bâtiments scolaires, remplacement des classes « containers » par des bâtiments de qualité.

Une offre scolaire non équilibrée :

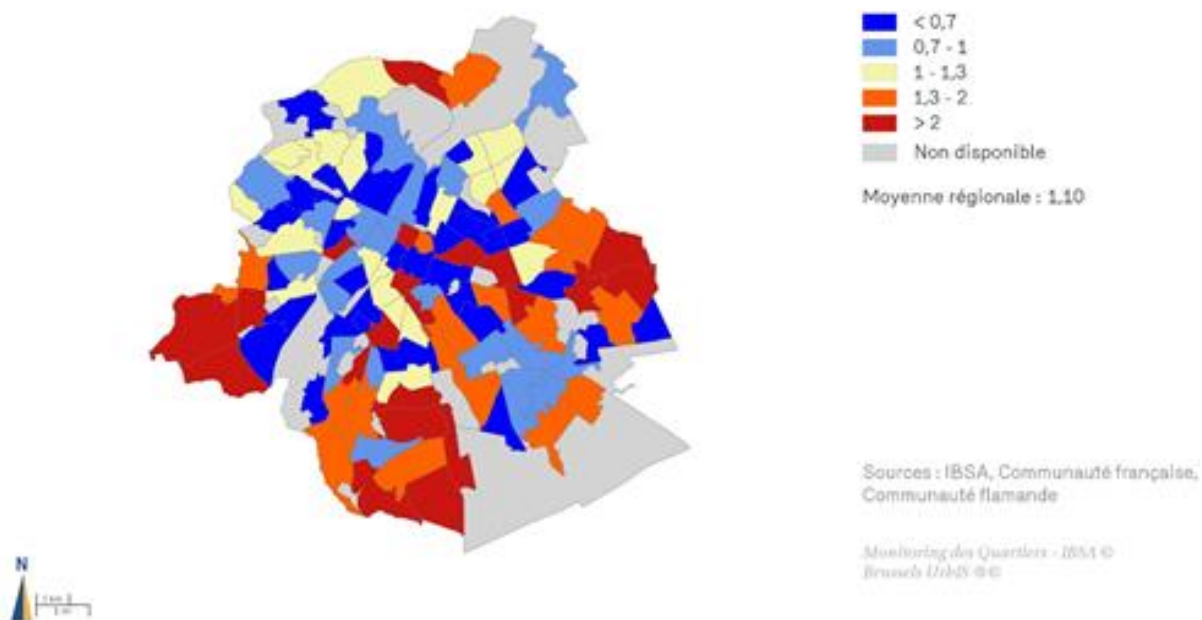
Les cartes 3 et 4 issues du monitoring des quartiers mettent en évidence que tous les quartiers bruxellois ne permettent pas de scolariser les enfants habitants ces quartiers. C'est principalement dans le Centre - Nord de la Région bruxelloise qu'il y a actuellement un manque de places scolaires dans l'enseignement maternel et primaire.

Cartes 3 et 4 : Capacité d'accueil scolaire relative par quartier

Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (maternel) 2016-2017 (nb d'élèves/nb enfants)



Capacité d'accueil scolaire relative du territoire (primaire) 2016-2017 (nb d'élèves/nb enfants)



L'enseignement secondaire

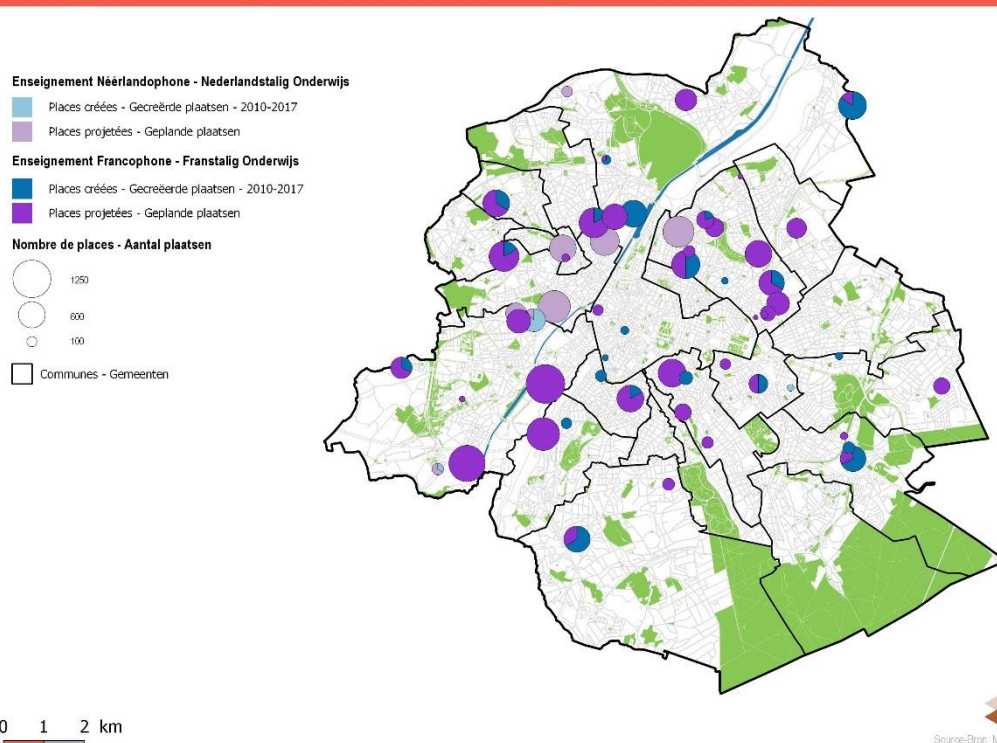
Tableau 4 : Monitoring de l'offre scolaire – décembre 2018 – Service École, perspective.brussels

Secondaire	Places créées (2010 – sept. 2018)	Places programmées (d'ici 2025)	Total
Enseignement francophone	5.528	12.219	17.747
Enseignement néerlandophone	930	2.362	3.292
TOTAL	6.458	14.581	21.039

La carte suivante donne la répartition géographique des projets dans l'enseignement secondaire au sein de la Région de Bruxelles-Capitale :

Carte 5 :

Places de Secondaire ordinaire créées ou programmées depuis 2010 - Gecreëerde of geplande schoolplaatsen in het gewoon secundair onderwijs sinds 2010



A la lecture du tableau 4, on constate qu'entre 2010 et 2025, 21.039 places ont été créées ou sont programmées dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise, alors que la population scolaire en âge de fréquenter le secondaire augmenterait dans le même temps de +-23.000 unités (fourchette basse – dernières perspective du BFP) à +-24.500 unités (fourchette haute – projection IBSA 2017).

Les projets de création de places dans l'enseignement secondaire identifiés par le monitoring de l'offre scolaire ne rencontrent donc pas complètement les besoins à l'horizon 2025.

Il convient dès lors de veiller à la réalisation des projets de création de places et de programmer des projets dans l'enseignement secondaire.

Quels types de places ?

Les particularités d'infrastructure (salles de sport, laboratoires, locaux techniques), d'organisation (multiples enseignants, regroupement et division de classes selon les cours) et de forme (général, technique et professionnel) de l'enseignement secondaire compliquent la photographie de l'état actuel des places disponibles mais aussi l'estimation adéquate du nombre et du type de places supplémentaires à créer.

Dans ce cadre, le Service École a été chargé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de réaliser l'estimation et la localisation des besoins en création de places dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise par formes d'enseignement (filières générales, techniques ou professionnelles) à l'horizon 2025. Face à la croissance de la population scolaire, l'objectif est d'assurer une place de qualité pour chaque enfant mais aussi de définir les zones où une offre supplémentaire d'enseignement devrait être développée de manière prioritaire.

Ainsi, en collaboration avec l'IBSA et le *Brussels Studies Institute*, le Service École a publié une étude intitulée « Création de places dans l'enseignement secondaire. Évaluation et localisation des besoins en Région de Bruxelles-Capitale ».

L'étude dresse une série de recommandations :

- sur le nombre de places à créer d'ici 2025 dans l'enseignement secondaire en Région bruxelloise, compte tenu de l'évolution démographique, de l'offre actuelle d'enseignement et des projets de création de places programmés ;
- sur les formes d'enseignement à développer (enseignement général, technique ou professionnel) ;
- et sur les lieux où privilégier la création de nouvelles places sur le territoire régional, en tenant compte des zones où la saturation est la plus forte et de l'accessibilité en transports en commun à l'horizon 2025.

L'étude met en exergue qu'à côté de la création de nouvelles places, il convient également d'améliorer l'attractivité des écoles où il reste aujourd'hui des places vacantes.

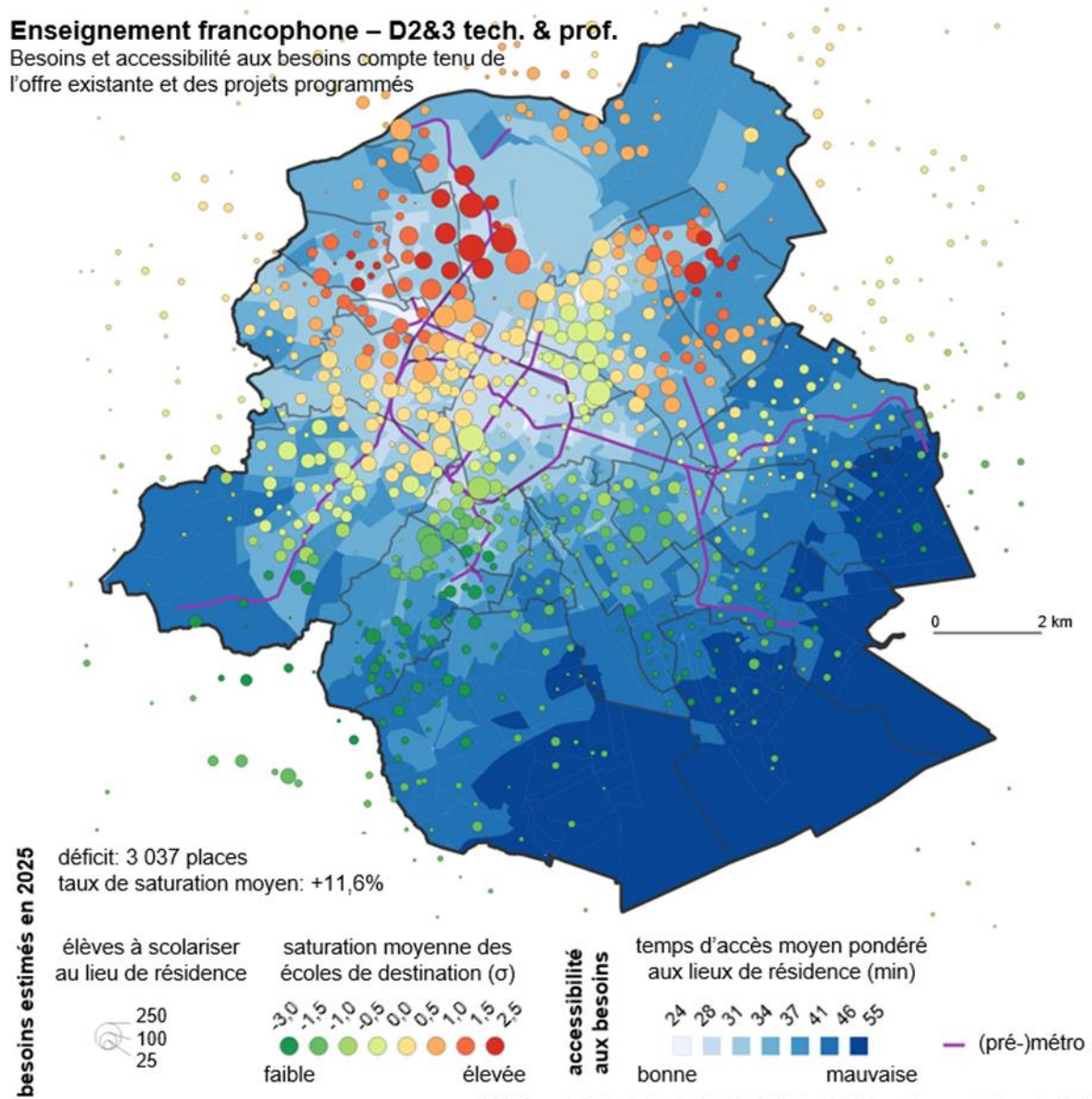
Où localiser les futurs projets :

L'étude a mis en évidence que c'est principalement dans les quartiers au Nord et à l'Ouest de la Région que le manque de places dans l'enseignement secondaire se fera le plus sentir en particulier dans les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement technique et professionnel côté francophone.

Carte 6 :

Enseignement francophone – D2&3 tech. & prof.

Besoins et accessibilité aux besoins compte tenu de l'offre existante et des projets programmés



(CCBY) Brussels Studies Institute, ULB IGEAT (P. Marissal & B. Wayens) & perspective.brussels - 2018

L'enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé est organisé suivant différents types en fonction des besoins spécifiques d'élèves en difficulté (retard mental, déficiences physiques, visuelles ou auditives, maladies, troubles du comportement ou des apprentissages). Le maillage territorial de l'offre scolaire spécialisée est donc très distendu et les distances domicile-école sont, de manière générale, nettement plus élevées que dans l'enseignement ordinaire. Les bassins de recrutement des écoles sont souvent très larges et on retrouve une part assez élevée d'élèves résidant hors de Bruxelles.

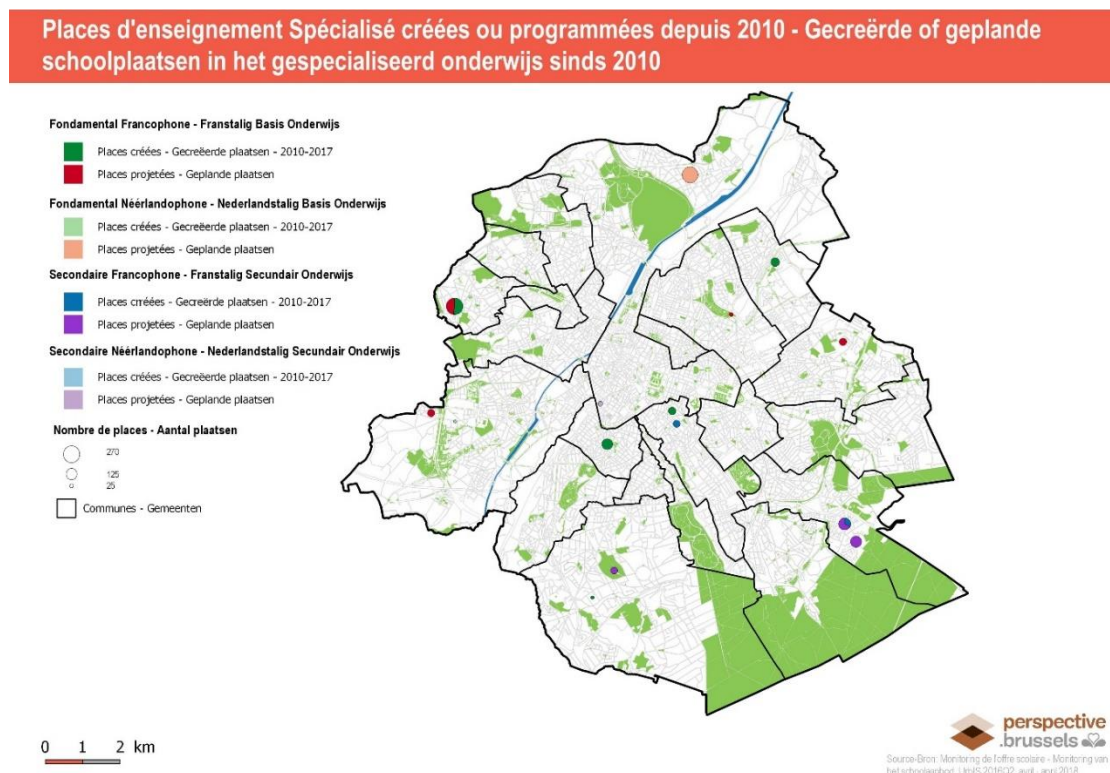
Il y a depuis 2010 peu de projets de création de places dans l'enseignement spécialisé. Pourtant, on peut supposer que la croissance de la population scolaire entraîne également des besoins importants dans l'enseignement spécialisé et ce, malgré la volonté, tant du côté francophone que néerlandophone, d'intégrer des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

Tableau 5 : L'enseignement spécialisé fondamental et secondaire

Spécialisé	Places créées (2010 – sept. 2018)	Places programmées (d'ici 2025)	Total
Enseignement francophone	569	357	926
Enseignement néerlandophone	35	-	35
TOTAL	604	357	961

Monitoring de l'offre scolaire – mars 2019 – Service École, perspective.brussels

Carte 7 :



4. Focus : les besoins en enseignants

L'augmentation de la population scolaire génère comme nous venons de le voir un besoin en création de places. Bien évidemment l'évolution positive du nombre de classes, d'écoles en Région bruxelloise nécessite également des enseignants supplémentaires.

En juin 2016, l'IBSA a publié une étude sur les besoins d'enseignants en Région bruxelloise⁶. Cette étude visait à évaluer les tensions entre offre et demande en personnel enseignant à l'horizon de l'année scolaire 2019-2020.

L'étude concluait aux besoins suivants : « ... *Ce qu'il faudrait comme nombre d'ETP additionnels à l'horizon 2019-2020 devrait donc se situer entre une estimation maximale (2.164 ETP supplémentaires) qui tend à surévaluer les besoins et une estimation minimale (436 ETP supplémentaires) qui tend à considérer que l'état de fait actuel doit être accepté, avec ses (trop) nombreuses classes sans professeur. Si l'écart entre ces deux estimations est important, notons que même l'estimation basse du déficit n'est pas négligeable...* »

Dans le cadre du Programme bruxellois pour l'enseignement de la S2025, le Gouvernement bruxellois a chargé l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) de mettre en place un « outil de monitoring statistique sur l'offre et la demande d'enseignants » à Bruxelles (Priorité 80).

L'IBSA devrait prochainement transmettre une nouvelle estimation du besoin d'enseignants en Région bruxelloise au Gouvernement compte tenu de l'évolution de la population scolaire.

Afin de garantir un parcours scolaire de qualité aux jeunes bruxellois, il apparaît essentiel de veiller avec les Communautés à la mise en place de mécanismes permettant de garantir un nombre d'enseignants suffisant en Région de Bruxelles-Capitale.

Du côté francophone, il convient d'être attentif d'une part, à la réforme des titres et fonctions, mise en œuvre à partir du 1er septembre 2016, qui complexifie le recrutement des enseignants francophones. Et, d'autre part, à l'allongement d'un an de la formation des instituteurs primaires et maternels, ainsi que des enseignants du secondaire inférieur qui va engendrer un creux dans la production d'enseignants du maternel au secondaire inférieur.

5. Constats/recommandations :

- Les pouvoirs publics ont pris la mesure des besoins dans **l'enseignement fondamental** et les décisions de création de places ont suivi. Il s'agit **de veiller à la bonne réalisation de l'ensemble des places programmées dans l'enseignement fondamental**.
- À l'avenir, dans les zones de la Région de Bruxelles-Capitale concernées par un développement immobilier important, il convient de programmer la création d'équipements scolaires pour répondre aux besoins des nouveaux ménages en particulier des enfants fréquentant l'enseignement fondamental et dont la mobilité est plus faible.
- Toutes les créations de places dans l'enseignement fondamental ne se sont pas réalisées là où les besoins se faisaient le plus sentir. Il reste donc des déséquilibres sous-région aux à combler.

⁶ http://ibsa.brussels/fichiers/publications/cahiers-de-libsca/cahiers_ibsa_n_5_juin_2016

- Les pouvoirs publics ont également pris la mesure des besoins dans **l'enseignement secondaire** et les décisions de création de places ont suivi. Il convient toutefois encore d'identifier une série de projets principalement dans l'enseignement technique et professionnel.
- Compte tenu des délais de réalisation des projets, il convient d'identifier rapidement ces nouveaux projets de créations de places pour couvrir l'ensemble des besoins d'ici à 2025.
- On observe une forte surreprésentation des projets programmés dans l'enseignement secondaire général à l'horizon 2025.
Il convient de questionner cette forte surreprésentation de l'enseignement général dans les projets programmés et profiter des nouvelles créations de places pour revaloriser également l'enseignement technique et professionnel.
- On note également l'ampleur des investissements de création de places programmés dans l'enseignement secondaire néerlandophone dans l'objectif notamment d'assurer une certaine continuité des parcours entre le fondamental et le secondaire.
- La réalisation effective des projets, dans les délais impartis, ainsi que l'occupation de l'ensemble des nouvelles places créées (sans diminution par ailleurs de la capacité existante) conditionnent largement l'ampleur des tensions à venir sur le territoire régional. Il convient donc absolument de mener à bien les projets programmés.
- À côté de la création de nouvelles écoles, un travail sur l'attractivité des écoles peu demandées devrait être mené. Le nouveau dispositif régional « Contrat École » qui vise à favoriser l'intégration de l'école dans son quartier peut participer à rencontrer cet objectif. Un engagement des pouvoirs organisateurs, des Communautés est néanmoins essentiel.
- Un nombre conséquent de projets ont été réalisés en structures modulaires. Il faut veiller à la pérennisation de ces places.
- L'accroissement de la population scolaire va entraîner un besoin accru d'enseignants. D'ici à 2025, il conviendrait d'augmenter le nombre d'ETP enseignant de 12% en RBC. Il est donc essentiel de veiller avec les Communautés à la mise en place de mécanisme permettant d'accroître le recrutement d'enseignants en Région de Bruxelles-Capitale dans le court terme.
- A ce jour, on comptabilise un nombre limité de projets de création de places dans l'enseignement spécialisé. Il conviendrait d'évaluer les besoins de manière plus précise pour ce type d'enseignement.

III. SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PROJETS PERMETTANT D'AUGMENTER L'OFFRE SCOLAIRE

1. Appui offert par le Service Ecole

Face à l'essor démographique, de nombreux pouvoirs organisateurs soutenus par les Communautés et la Région, ont décidé de créer des places dans l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis 2010, le monitoring de l'offre scolaire dénombre 333 projets de création de places scolaires en Région de Bruxelles-Capitale.

Entre le moment où la décision de principe de créer ou d'étendre un établissement scolaire est adoptée par le pouvoir organisateur et le moment où les places sont effectivement occupées par des élèves, une multitude de tâches, missions sont à accomplir.

Le Service Ecole de perspective.brussels a été chargé par le Gouvernement d'accompagner les pouvoirs organisateurs tout au long des étapes qui jalonnent la vie du projet.

Cet accompagnement est facultatif et vise le projet d'investissement. Le Service Ecole offre ainsi une aide à la recherche d'une localisation, une aide à la définition du programme, un support au lancement des marchés publics d'auteurs de projets et de travaux, un soutien dans les différentes phases d'obtention des autorisations urbanistiques, environnementales, organise des réunions dès la phase de développement du projet entre les différents acteurs concernés (Administrations régionales et communales, porteurs de projets), ...

Le Service Ecole accompagne en moyenne en continu 30 dossiers scolaires.

Au fil de ces cinq dernières années, le rôle de conseil et d'appui du Service Ecole a montré son efficacité. Il est favorablement accueilli par les porteurs des projets et les administrations régionales et communales partenaires.

Les réglementations spécifiques (ci-après dénommées Plan Ecole) prévues dans le COBAT (Chapitre IIIbis art 197/1 à 197/17) ont largement participé à l'adhésion des différentes administrations. Pour rappel, ce chapitre IIIbis du COBAT a été créé par l'ordonnance du 03/04/2014. Il prévoit des procédures spécifiques pour l'octroi des permis d'urbanisme relatif aux projets d'extension ou de création d'écoles. La procédure théorique d'octroi des permis d'urbanisme est ainsi passée de 195 jours à 52 jours maximum.

Si, dans la pratique, ce délai de 52 jours est la plupart du temps dépassé. Il n'empêche que le Plan Ecole a mis en exergue l'importance pour la Région de Bruxelles-Capitale de veiller à la réalisation des projets de création de places dans les écoles et a entraîné une mobilisation commune des acteurs. La direction de l'urbanisme le confirme, le délai moyen d'octroi des permis d'urbanisme Ecole est ainsi inférieur au délai moyen d'octroi des autres permis d'urbanisme.

L'article 197/1 du COBAT prévoit que les dispositions particulières du Plan Ecole prennent fin le 30 juin 2020. Cela signifie que les projets de création de places dans les écoles bruxelloises seront traités selon les mêmes dispositions légales que les autres demandes de permis d'urbanisme.

Le délai théorique pour l'octroi du permis d'urbanisme « Ecole » passera de 52 jours à 160 jours (permis régionaux avec mesures particulières de publicité).

Il s'agit toutefois de délais théoriques. Si une attention particulière est maintenue au sein de la direction de l'urbanisme d'urban.brussels sur les dossiers de demandes de permis d'urbanisme Ecole, ces délais pourraient être revus à la baisse.

Sur base des données du Monitoring de l'offre scolaire, on peut supposer que des demandes de permis d'urbanisme pour la création de places dans les écoles seront encore être introduites après le 30 juin 2020.

Faut-il pour autant maintenir la procédure spécifique du Plan Ecole ? Ce choix revient au législateur car cela nécessiterait une modification du COBAT.

Au niveau du Service Ecole, il nous semble particulièrement important de maintenir l'attention du Gouvernement et des différentes administrations sur un traitement diligent des demandes de permis liées à la création de places dans les écoles.

La prolongation du Plan Ecole est une voie. La désignation de référent « Ecole » au sein des autorités délivrantes des permis est une autre piste. A noter que si cette option devait être privilégiée, il conviendrait de formaliser les missions confiées à ce référent Ecole.

2. Focus : la réunion de projet

En vue d'accompagner les pouvoirs organisateurs dans la réalisation de leur projet, le Service Ecole organise depuis 2014, des réunions dans la phase de développement du projet entre les différents acteurs concernés (Direction de l'urbanisme, commune, SIAMU, Bruxelles Environnement, ...).

Jusqu'à présent ces réunions ne reposaient sur aucune base légale.

Le nouvel article 188/12 du CoBAT autorise dorénavant, préalablement au dépôt de la demande de permis, le porteur de projet à solliciter la tenue d'une réunion de projet auprès de l'autorité délivrante.

La réunion de projet a pour objectif de discuter des grandes orientations du projet, et ce sans préjuger de la décision de l'autorité délivrante dans le cadre de la procédure d'instruction des permis.

Le COBAT prévoit que le Gouvernement arrête les modalités d'application de cet article.

Afin d'offrir une assise légale à la mission d'accompagnement des projets scolaires par le Service Ecole, celui-ci adresse dès lors une demande au Gouvernement bruxellois de prévoir dans l'arrêté d'exécution de l'article 188/12 du COBAT une formalisation du rôle joué par le Service Ecole dans la réunion de projet, étant entendu que le recours au Facilitateur Ecole se ferait toujours à la demande du porteur de projet.

3. Constats et recommandations

- La mission de soutien à la réalisation de projet menée par le Service Ecole de perspective.brussels porte ses fruits et est favorablement accueillie par les porteurs de projets et les administrations régionales et communales partenaires.

- Le Plan Ecole arrive à terme le 30 juin 2020, le délai théorique d'octroi des permis d'urbanisme va donc être multiplié par 3. On passe de 52 jours à 160 jours. Au vu des projets d'investissement prévus au-delà de 2020, il convient de prendre les mesures nécessaires pour maintenir un traitement rapide des dossiers « Ecole » soit via une modification du COBAT soit via la désignation de référent « Ecole » au sein des administrations des autorités ayant des missions claires de facilitation des projets et également les moyens d'y parvenir.
- La réunion de projet prévue à l'article 188/12 du COBAT donne une assise légale à la tenue des réunions organisées par le Service Ecole depuis 2014. L'arrêté d'exécution de cet article constitue dès lors une opportunité d'offrir une base légale aux actions menées par le Service Ecole, étant entendu que le recours au Facilitateur Ecole se fera toujours à la demande du porteur de projet.
- Certains pouvoirs organisateurs rencontrent d'importantes difficultés dans la définition de leur programme et dans la rédaction de leur cahier de charges de mission d'auteur de projet. La conséquence est la non réalisation (dans les temps) de leur projet.
Afin de veiller de garantir la bonne réalisation des projets décidés par les pouvoirs organisateurs et soutenus par les Communautés, une assistance à la maîtrise d'ouvrage pourrait utilement leur être proposée notamment pour la définition du programme, la rédaction des cahiers de charges et les décisions d'attribution. Cette assistance à la maîtrise d'ouvrage pourrait être mise en œuvre par le Service Ecole via la lancement d'un marché cadre.

IV. QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Le boom démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale depuis plus d'une décennie a généré une pénurie de places dans les écoles. Cette situation amène beaucoup d'écoles à s'adapter en sacrifiant certains espaces collectifs et locaux spécifiques (bibliothèques, classes de remédiation, etc.) pour créer des salles de classe supplémentaires. Outre la perte d'espaces collectifs, les espaces ainsi « bricolés » offrent souvent des conditions de confort moindres. Les espaces collectifs subsistants tant intérieurs qu'extérieurs sont, en cas de sur occupation, souvent saturés, ce qui nuit aussi à la qualité de vie à l'école.

A côté du travail sur le volet quantitatif (assurer une place pour chaque élève), le Service École de perspective.brussels est chargé de travailler à l'amélioration de la qualité des équipements scolaires en RBC.

Pour ce faire, le Service École a développé plusieurs types d'actions.

Il s'agit premièrement, d'analyser la situation des écoles de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport à des problématiques récurrentes (exemple : la pression sur les espaces communs des écoles) ou des enjeux particuliers (exemple : équipement TICE des écoles) rencontrés dans les écoles bruxelloises. Les analyses réalisées sont en lien avec les compétences régionales.

Le Service École développe par ailleurs des outils qui permettent d'apporter une solution à ces enjeux via par exemple la publication de guide, la mise à disposition d'informations sur support web ou le développement de politique d'intervention directe.

1. La TOOLBOX SCHOOL :

La TOOLBOX SCHOOL a pour objectif de fournir aux porteurs de projet de création de places dans les écoles, qu'ils soient architecte, pouvoir organisateur ou directeur d'école, des informations précises sur :

- Les besoins de création de places dans l'enseignement en RBC (combien et où) ;
- Les réglementations bruxelloises s'appliquant aux projets de création d'école ;
- Les recommandations régionales pour garantir la qualité des équipements scolaires ;
- La liste des financements disponibles ;
- La fiscalité s'appliquant aux écoles.

La TOOLBOX présente également une « check list » des étapes du projet.

Les informations reprises sont faciles d'accès et synthétiques. Pour des informations plus détaillées, l'utilisateur sera guidé vers les sites d'information sources (Bruxelles Environnement, AGION, ...).

Cette TOOLBOX prend la forme d'un outil web accessible en ligne sur le site de perspective.brussels dès mai 2019.

2. Guide qualité : Mon école, un espace de qualité. Guide pour l'enseignement fondamental

En 2016, le Service École a piloté la réalisation d'une étude visant à établir un état des lieux de la qualité des infrastructures scolaires existantes de l'enseignement fondamental ordinaire sur le territoire régional⁷. L'étude a mené à la définition d'un ensemble de critères de qualité spécifiques au contexte bruxellois. Sur base de cette première étude, le Service École a développé un guide d'évaluation de la qualité de l'infrastructure scolaire de l'enseignement fondamental et de l'environnement urbain dans lequel l'école s'intègre.

Le résultat est le Guide « Mon école, un espace de qualité. Guide pour l'enseignement fondamental ». Sans se substituer aux nombreux règlements, outils et services existants au sein des différentes Communautés et réseaux, ce guide tente de rassembler dans un même document les recommandations spécifiques aux écoles bruxelloises et les ressources disponibles sur le territoire régional. Le Guide permet également de déterminer les améliorations à apporter et d'établir des priorités d'actions.

Ce guide s'adresse aussi bien aux directions d'écoles, aux pouvoirs organisateurs, aux architectes, aux services communautaires et régionaux impliqués dans l'accompagnement de projets liés à l'infrastructure scolaire, qu'aux usagers de bâtiments scolaires : élèves, parents, équipe pédagogique.

Le guide est disponible sous format papier et est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://perspective.brussels/fr/plans-reglements-et-guides/guides-pratiques/guide-pour-l-enseignement-fondamental-mon-ecole-un-espace>

Afin de favoriser la diffusion du guide et son utilisation, le Service École a organisé une séance d'informations à l'attention des directions d'école, des pouvoirs organisateurs, des architectes. Le Service École a également adressé par voie postale le guide qualité à l'ensemble des pouvoirs organisateurs de la Région.

3. Organisation d'un colloque consacré à « L'école de demain, ancrée dans la société ».

Le Service École a organisé le 11/09/2018 un colloque sur la thématique de l'école, stimulateur de nouvelles pratiques urbaines, architecturales et pédagogiques. Le colloque s'est également penché sur l'ouverture des écoles à leur quartier, la mutualisation des espaces.

Le colloque a rassemblé 16 orateurs et quelque 150 participants.

Cet évènement a démontré que la question de l'infrastructure scolaire intéresse un grand nombre d'acteurs issus de divers milieux (politiques, institutionnel, académiques, associatifs).

⁷ Cette étude est consultable sur le site internet de perspective.brussels : <http://perspective.brussels/fr/qui-sommes-nous/equipes/facilitatrice-ecole>

4. Les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation :

Le Baromètre « Éducation & Numérique 2018 »

Le Service École de perspective.brussels et le CIRB ont participé à la réalisation du baromètre 2018 « Éducation & Numérique » piloté par l'Agence wallonne du Numérique en charge de ce baromètre.

Le baromètre « Éducation & Numérique 2018 » offre entre autres une vue du niveau d'équipement et d'usage du numérique dans les écoles bruxelloises relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant répondu à l'enquête.

Si un certain niveau d'équipement est bien présent dans les établissements scolaires bruxellois, l'enquête a mis en évidence que les écoles bruxelloises francophones affichent des résultats inférieurs à ceux de la Région wallonne et de la Communauté germanophone.

Par contre, les efforts déployés par la Région bruxelloise en termes de connectivité, via le programme « Fiber to the school », sont visibles puisque le taux de connectivité atteint 93% pour notre Région.

Pour consulter le baromètre « Éducation & Numérique 2018 » (*disponible uniquement en français*): <https://www.digitalwallonia.be/education2018/>

L'élaboration d'un Plan TICE

Le Service École en collaboration avec le CIRB a été chargé par le Gouvernement d'établir un Plan TICE pour la Région.

Pour ce faire, un groupe de travail composé de la VGC (Algemeen directie Onderwijs en Vorming) ; du CIRB ; de la FWB (Administration générale de l'Enseignement – Service du numérique éducatif et Cabinet de la ministre de l'Enseignement) et du Service École s'est réuni le 13 septembre 2018. La Vlaamse Gemeenschap a été vue en réunion bilatérale le 04/10/2018 (Departement Onderwijs en Vorming – Afdeling Horizontaal Beleid).

Lors de cette réunion, le Service École a présenté le projet de table des matières du futur Plan TICE de la RBC :

Lors de cette réunion, il est apparu que les Communautés avaient ou étaient en train de développer leur propre stratégie numérique.

Il est également apparu qu'il n'existe pas à ce jour pas de normes ou de recommandations des Communautés en matière d'équipement numérique des écoles.

Du côté néerlandophone, les exigences minimales d'apprentissage en matière de numérique sont définies. Aux écoles de spécifier comment leurs élèves atteignent ces compétences dans leur cursus.

Ces exigences minimums n'existent pas du côté francophone.

Il apparaît dès lors essentiel avant de lancer un plan stratégique TICE en collaboration avec les Communautés, que la Région dispose d'une vision claire de l'équipement TICE des écoles situées sur son territoire.

Pour ce faire, en 2019, le Service École et le CIRB vont mener une étude sur le niveau d'équipement de l'ensemble des établissements scolaires situés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette étude sera accompagnée par un comité d'accompagnement composé du Service École, du CIRB et de la VGC.

Le Service École est également chargé de collaborer à la conclusion des accords de partenariats et autres conventions de collaboration qui seraient conclues avec les Communautés en matière de numérique éducatif.

Projet pilote : Appel à projets visant à soutenir des initiatives pilotes d'apprentissage du codage à destination des élèves et des enseignants de la Région bruxelloise.

Le Gouvernement bruxellois a décidé le 12/07/2018 de soutenir des projets d'apprentissage du codage dans les écoles. Le 27/11/2018, le Gouvernement a approuvé l'appel à projets relatif au financement d'activités visant l'apprentissage du codage par les élèves et les enseignants de la Région. Un budget de 150.000 € lui est consacré.

Les activités seront développées par le secteur associatif ou le secteur public auprès des établissements scolaires et des opérateurs qui répondent à l'obligation scolaire en Région de Bruxelles-Capitale.

Le public visé est le public scolaire mais aussi les enseignants.

Le subside maximum octroyé par projet est de 15.000 €.

Le Service École assure la gestion de ce dispositif.

L'appel à projet a été lancé le 4 décembre 2018 et les dossiers de candidature devaient parvenir au Service École pour le 31 janvier 2019.

Au total, 23 dossiers de demande de subvention ont été introduits et ils sont actuellement en cours d'analyse. Un jury de sélection composé du CIRB, d'Innoviris et du Service École se réunira aux alentours de la mi-mars. La sélection des projets sera ensuite opérée par le Gouvernement régional bruxellois.

5. Les cours de récréation

La cour de récréation fait partie de la vie scolaire des élèves. Bien aménagées, les cours de récréation contribuent à diminuer les tensions et génèrent des effets bénéfiques pour le bien-être des élèves et leur apprentissage.

Les cours de récréation constituent également un potentiel important d'espace verts dans la ville. Des cours bien pensées permettent d'augmenter la perméabilité du sol, la biodiversité, la qualité acoustique des intérieurs d'îlots en Région de Bruxelles-Capitale.

Finalement, ces espaces pourraient moyennant certains aménagements, devenir des espaces de jeu, de récréation, de détente pour la population de la Région de Bruxelles-Capitale en dehors du temps scolaire.

Compte tenu de ces enjeux, le Gouvernement régional bruxellois a chargé le Service École et Bruxelles Environnement de lancer un appel à projets à destination des écoles fondamentales et secondaires pour améliorer l'état des cours de récréation des écoles. Du côté néerlandophone, cette priorité sera menée en collaboration avec la VGC.

Afin de mettre en œuvre cette décision, le Service École et Bruxelles Environnement vont développer un outil qui présentera sous forme de fiches didactiques, les recommandations régionales en vue d'avoir une cour de récréation de qualité. Cet outil sera finalisé début 2020.

Par ailleurs, le Service École et Bruxelles Environnement proposeront début 2020 au Gouvernement régional bruxellois un programme de soutien financier à l'amélioration des cours de récréation avec pour objectif la verdurisation des espaces récréatifs et la création d'espaces pensés à prévenir la violence et à ouvrir la cour de récréation vers le quartier.

6. La rue scolaire et le parvis d'école

En octobre 2018, la rue scolaire est entrée dans le Code de la route. On y prévoit qu'à certaines heures, la voie publique sera réservée aux piétons et aux cyclistes.

Plusieurs communes bruxelloises sont désireuses de soutenir le développement des rues scolaires. La Région a également marqué son intérêt pour ce dispositif via le lancement d'un appel à projet fin 2018 à l'attention des communes pour réaliser des petits travaux d'infrastructure, dans le but notamment d'installer des rues scolaires.

En effet, la rue scolaire est un moyen de sécuriser les déplacements des élèves aux heures d'entrée et de sortie des écoles. La rue scolaire permet également de diminuer la pollution de l'air et de développer un espace plus convivial aux abords des écoles.

Le BMA et le Service École de perspective.brussels vont en 2019 rédiger un guide qualité des aménagements à prévoir pour créer une rue scolaire et pour bien aménager le parvis de l'école. L'objectif est d'offrir aux communes, aux bureaux d'étude, aux directions d'école, des lignes directrices claires dans la mise en œuvre de leur projet de rue scolaire.

Ce travail se fera en étroite collaboration avec Bruxelles Mobilité.

7. Le développement d'une structure d'économie sociale

L'étude qualité a mis en avant que différents types d'actions peuvent être prises pour remédier aux problèmes et améliorer la qualité du bâti.

Parfois, la mise en place de mesures de sensibilisation ou de gestion sont suffisantes comme par exemple pour attirer l'attention des élèves quant à l'hygiène dans les toilettes.

À l'opposé, on retrouve les travaux de construction ou de transformation/rénovation.

Bien souvent, l'amélioration de la qualité des bâtiments scolaires passent par des actions d'entretien, des travaux d'aménagements et de transformations légères.

Malheureusement, le manque de moyens financiers et humains des écoles pour mener à bien ces travaux empêchent bien souvent leur réalisation.

Dans le cadre de la Stratégie 2025, le Gouvernement a donc chargé le Service École de développer un réseau d'économie sociale permettant aux écoles de réaliser des travaux de rénovation à moindre coût.

Cet enjeu important sera au cœur du travail du Service École au deuxième semestre 2019.

8. Constats/recommandations :

- Les bâtiments scolaires en Région de Bruxelles-Capitale nécessitent d'importants travaux de rénovation. Le parc immobilier scolaire est vieillissant. Les normes de sécurité ne sont pas toujours respectées.
- Les écoles francophones sont sous-équipées en TICE.
- Des bâtiments scolaires adaptés, des équipements (TICE, sciences, gymnastique, ...) de qualité participent au bien-être et à l'engagement pédagogique des jeunes et des enseignants.
- Dans le contexte de croissance de la population scolaire, il est important d'accroître l'offre de places scolaires. Il faut donc éviter la fermeture d'écoles et la suppression de places notamment en travaillant sur la qualité du bâti scolaire.
- Les pouvoirs organisateurs, les directions d'école ne sont pas toujours correctement outillées pour mener à bien un projet de rénovation par manque de moyens financiers et/ou humains.
- La Région peut, via ses compétences en matière d'énergie, d'environnement, de rénovation urbaine, de sport, d'informatique, d'emploi et de formation, participer à l'amélioration de la qualité des équipements scolaires en Région de Bruxelles-Capitale. Le développement de l'économie sociale est un levier en la matière. Il permettrait par ailleurs de rencontrer les objectifs de la S2025.
- Il existe un réel engouement des différents acteurs communautaires, régionaux, communaux, associatifs pour travailler à la question de la qualité des établissements scolaires en Région de Bruxelles-Capitale.
- La Région de Bruxelles-Capitale doit continuer son travail de sensibilisation et d'information via la mise à disposition de guides accessibles permettant d'accompagner les porteurs de projet dans la réalisation de leur investissement.

V. LE « CONTRAT ÉCOLE »

Le « Contrat École » est un nouveau dispositif régional de rénovation urbaine dont l'exécution est confiée au Service Ecole de perspective.brussels.

Le « Contrat École » trouve son origine dans les deux textes fixant les priorités de la Région de Bruxelles-Capitale à l'horizon 2025 à savoir la Stratégie 2025⁸ et le Plan régional de développement durable.

Le « Contrat École » vise à offrir l'opportunité aux établissements scolaires d'améliorer la qualité de leurs infrastructures en termes de confort, de sécurité, de convivialité, tout en rendant possible, dans de bonnes conditions, l'accessibilité de l'équipement scolaire à un public extérieur.

Le « Contrat École » est donc un instrument pour détecter et créer des synergies, pour faciliter et mettre en œuvre des actions afin que l'école s'ouvre vers la ville et que les espaces publics soient plus conviviaux.

1. Les premiers Contrats École :

En 2016, le Gouvernement régional bruxellois a sélectionné 5 écoles bruxelloises pour développer une expérience pilote de « Contrat École ».⁹

Il s'agit des écoles suivantes :

- Athénée royal Léonardo da Vinci ;
- Basisschool Klavertje Vier ;
- Centre scolaire des Dames de Marie-Haecht-Philomène-Limite ;
- Ecole fondamentale communale Arc-en-ciel ;
- Lucerna College.

Un an, plus tard, le Gouvernement régional bruxellois adoptait les programmes de quatre « Contrat École » à savoir le « Contrat École Leonardo da Vinci », le « Contrat École Klavertjevier », le « Contrat École Centre scolaire Dame de Marie et Ecole Arc-en-ciel ». Il a également approuvé l'octroi d'un budget de 6.120.000 € pour la réalisation de leurs plans d'actions et d'investissements¹⁰.

En 2018, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les arrêtés de subvention et les conventions relatives à la mise en œuvre des Contrats École Athénée royal Léonardo da Vinci, Basisschool Klavertje Vier et Lucerna College.

⁸ Le programme bruxellois pour l'enseignement (objectif 6 - Axe 2 de la Stratégie 2025) prévoit le développement d'actions visant à **améliorer l'environnement scolaire et à ouvrir l'école sur le quartier**. Ces actions sont à développer avec les communes et les Communautés.

Le PRDD prévoit, quant à lui, outre la construction de nouvelles écoles, qu'il convient de renforcer l'attractivité des écoles disposant de places disponibles, mais aujourd'hui désertées, via le Contrat École. L'objectif ici est de réinvestir l'environnement scolaire : **convivialité et sécurité de l'environnement scolaire** (investissement en matière de mobilité, d'espaces verts, d'éclairage public, de présence d'éducateurs de rue, de gardiens de la paix) ; **ouverture de l'école vers le quartier** (accessibilité des équipements scolaires en dehors des heures de cours moyennant un co-financement régional des équipements sportifs par exemple).

⁹ Note du 20/07/2016 - Lancement des Contrats « École »

¹⁰ Note GRBC du 08/11/2017 - Contrats « École » 2016 - 2017 - lancement de la phase opérationnelle

En 2019, la mise en œuvre concrète des projets va débuter. Les premiers cahiers de charge des missions d'auteur de projet vont être lancés, les coordinateurs école quartier sont déjà recrutés. Les premières actions socio-économiques vont également voir le jour.

Dans le courant de cette année, les arrêtés de subvention et les conventions relatifs au « Contrat École Arc-en-Ciel et Centre Scolaire Dames de Marie » seront soumis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

2. Le « Contrat École » : un nouveau dispositif de rénovation urbaine

L'expérience des premiers « Contrat École » a démontré l'utilité de développer de manière récurrente ce nouveau programme régional de rénovation urbaine.

En 2017, le Gouvernement a donc marqué son accord sur la pérennisation de ce dispositif et a chargé le Service Ecole de lui proposer un cadre réglementaire.

Les principes directeurs des Contrats « École » sont :

- Un plan d'actions limité dans le temps (5 ans : 1 année pour l'élaboration du programme de base et 4 ans pour la réalisation) et l'espace (site scolaire et périmètre avoisinant) ;
- Organisé en deux phases : une phase d'étude et une phase opérationnelle ;
- Un programme d'investissements et d'actions à réaliser avec un budget maximum de 2,5 millions € par Contrat « École » ;
- Le résultat d'un partenariat entre différents acteurs (Pouvoirs Organisateurs, écoles, associations de quartiers, gestionnaires d'équipements collectifs, commune, Région) et de multiples concertations avec les habitants, les usagers de l'établissement scolaire.

Le Service École a élaboré en 2018, un avant-projet d'ordonnance fixant le cadre juridique pour les « Contrats École ».

En date du 6 décembre 2018, le Gouvernement bruxellois a ainsi approuvé en première lecture l'avant-projet d'ordonnance relatif au « Contrat École ».

À travers ce texte, le Gouvernement bruxellois assortit sa politique d'aménagement territorial d'un nouvel instrument de rénovation urbaine visant une meilleure intégration urbaine des écoles dans leur quartier.

3. Lancement d'un nouvel appel à projets en 2019 :

L'avant-projet d'ordonnance prévoit que le Gouvernement lance tous les deux ans un appel à candidatures « Contrat École » à destination des pouvoirs organisateurs des établissements scolaires situés sur le territoire de la Région de Bruxelles Capitale.

Le Service École va donc soumettre au 1er semestre 2019, au Gouvernement régional bruxellois un projet d'appel à candidature en vue de la sélection des écoles pour les deux prochains trains des Contrats École : série 1 – 2020/2024 ; série 2 -2021/2025.

Le Gouvernement a pris la décision de réserver un budget de 5 millions € par série de « Contrat École ».

4. Constats et recommandations

- Cette nouvelle politique de rénovation urbaine suscite beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt de la part des acteurs et bénéficiaires.
- L'école est un élément repère du quartier. Le « Contrat École » va permettre aux établissements scolaires de s'ouvrir à leur quartier.
- Les 1ers Contrats Écoles arriveront à leur terme d'ici 4 ans. Nous pourrions à ce moment évaluer précisément l'impact de cette politique au niveau local.
- Au vu des disparités existantes entre écoles, il est important de concentrer l'action des Contrats Écoles dans les écoles rencontrant aujourd'hui les plus grandes difficultés.
- Comme le souligne l'étude réalisée par la Fondation Roi Baudouin sur la pauvreté et la déprivation des enfants en Belgique, l'intégration de l'école dans des partenariats et réseaux locaux peut contribuer à la lutte contre la déprivation infantile. Penser l'école et ses abords comme un lieu offrant des activités socio-économiques et de cohésion est un facteur d'émancipation des jeunes.

VI. LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Les décisions du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 juillet 2016 et du 27 avril 2018 et les décisions du Sommet social de septembre 2017 fixent les missions du Service École de perspective.brussels en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Le Service École travaille ainsi sur 4 pôles d'actions en matière d'accrochage scolaire :



1. Centre d'expertise en matière d'accrochage scolaire

En date du 20 juillet 2016, le Gouvernement a décidé : « *de pérenniser au sein du Service École les connaissances en matière de décrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale en vue de permettre aux différentes autorités, aux acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire de trouver en un seul point les informations utiles en la matière en Région de Bruxelles-Capitale* ».

Afin d'atteindre cet objectif, **le Service École a donc développé un site internet : www.accrochagescolaire.brussels**

On y retrouve une foule d'information sur le décrochage scolaire : définitions, indicateurs, annuaire des acteurs, liste des projets soutenus par la Région, documentation et outils pédagogiques, etc.

Comme tout site internet, le contenu et son actualisation s'inscrivent dans un processus. C'est pourquoi le site est toujours en cours d'évolution.

2. Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire et étude sur le décrochage scolaire en RBC

Le Service École de perspective.brussels a été chargé de développer un projet de Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire en RBC.

Afin d'accomplir cette mission, le Service École s'est fait accompagner par la KUL (Centre Leer et HIVA).

En date du 26 avril 2018, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte de la Stratégie coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire proposée par le Service École.

Le Ministre-Président a transmis aux Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Vlaamse Gemeenschap, ainsi qu'aux Collèges de la Commission communautaire française et de la Vlaamse gemeenschapscommissie le texte de la Stratégie. L'objectif est maintenant de définir, avec eux, les modalités de pilotage et de mise en œuvre de celle-ci.

3. Mise en réseau des acteurs

Le Gouvernement bruxellois a également chargé le Service École de développer une mise en réseau des différents acteurs actifs en matière d'accrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale. Cette mise en réseau va être réalisée à plusieurs niveaux.

Le site internet www.accrochagescolaire.brussels (réalisé par le Service Ecole) permet aux différents acteurs de se connaître et donc de créer du lien entre eux.

Le Service École va également organiser des journées d'échange sur des thématiques en lien avec l'accrochage scolaire. Ces rencontres permettront aux différents acteurs de terrain de se rencontrer, d'échanger, de faire émerger de nouvelles dynamiques.

Par ailleurs, à l'instar du Comité d'expertise « École », le Service École va créer un Comité d'expertise « Accrochage scolaire ». L'objectif sera d'y regrouper les administrations actives en matière d'accrochage scolaire en Région de Bruxelles-Capitale et d'échanger sur les politiques mises en œuvre par les uns et les autres.

4. La gestion des outils régionaux

La Région finance des centaines de projets d'accrochage scolaire via trois programmes : l'axe décrochage scolaire des Plans locaux de prévention et de proximité (Axe DS-PLPP), le Dispositif d'accrochage scolaire (DAS), le Dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (DASC).

En 2018, le Gouvernement bruxellois a décidé de regrouper ces programmes sous l'égide du Service École.

En date du 26 avril 2018, le Gouvernement régional bruxellois a adopté la réforme des outils régionaux de lutte contre le décrochage scolaire.

Les lignes de force de la réforme proposée sont les suivantes :

- Les appels à projets DAS, DASC et Axe DS-PLPP seront lancés sur une base trisannuelle (avec éventuellement une période transitoire pour amener les trois dispositifs régionaux sur une même temporalité) ;
- De nouvelles modalités de reporting et d'évaluation seront mises en place, en vue de permettre de mesurer l'impact des actions (niveau local) et des dispositifs (niveau régional) ;
- Le rôle des communes en tant qu'acteur local de référence en matière de lutte contre le décrochage scolaire (mise en place d'une fonction de coordination locale pour l'ensemble des dispositifs) sera renforcé ainsi que le rôle des structures actives sur tout le territoire de la Région bruxelloise qui ont été créées à cette fin.

La gestion globale des dispositifs régionaux est assurée par le Service École de perspective.brussels en concertation avec les services scolaires communaux de prévention ainsi qu'avec la VGC, qui a un rôle de régisseur de la lutte contre le décrochage et de l'absentéisme scolaire (côté NL).

Au cours de l'année 2018, le Service École a lancé les appels à projets triennaux du DAS et du DASC. Les projets ont été sélectionnés par le Gouvernement bruxellois fin 2018.

Dispositif d'accrochage scolaire (DAS)

Ce dispositif a été créé en 2000 pour lutter contre le décrochage scolaire et créer un climat plus sûr dans les quartiers.

Via ce financement, la Région soutient les écoles primaires et secondaires de tous les réseaux dans les 19 communes dans la lutte contre l'échec scolaire, l'absentéisme, la violence et les incivilités.

Le 27 avril 2018, le Service École de perspective.brussels a lancé l'appel à projets DAS pour la période septembre 2018-juin 2021.

Au total, 439 dossiers ont été introduits. Le subside total initialement demandé s'élevait à 8,7 millions €. Le budget octroyé pour les projets DAS est in fine de 5.855.000 € pour le triennat 2018-2021.

À l'issue du processus de sélection (analyse interne au Service École, organisation de Comités de sélection, sélection finale par le Gouvernement régional bruxellois), 384 projets DAS ont été retenus (341 projets DAS francophones et 43 projets DAS néerlandophones).

71% des projets sont à destination des élèves de l'enseignement fondamental et 95% des projets concernent de l'enseignement ordinaire (18 projets menés dans l'enseignement spécialisés).

Dispositif de soutien aux activités d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (DASC)

Ce programme régional de subvention a été lancé pour la première fois en 2017 pour répondre à un double objectif : augmenter l'offre de soutien collectif à la scolarité et offrir un soutien scolaire adapté et ciblé aux enfants et aux jeunes en situation précaire, plus exposés au risque de décrochage scolaire.

Ces projets d'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté sont menés par des A.S.B.L. en dehors de l'école. Les projets soutenus impliquent les parents, les écoles, les jeunes et les partenaires locaux culturels, sociaux, éducatifs, et d'aide à la jeunesse.

Le 25 juin 2018, le Service École de perspective.brussels a lancé l'appel à projet DASC pour la période 2019-2021.

Au total, 112 dossiers ont été introduits dans le cadre de l'appel à projets DASC. Le subside initial demandé s'élevait à un montant total de 4,6 millions € contre un budget disponible pour l'appel à projets de 1,5 million € pour le triennat 2019-2021.

À l'issue du processus de sélection (analyse interne au Service École, organisation de Comités de sélection, sélection finale par le Gouvernement régional bruxellois), 58 projets DASC ont été retenus (57 projets DASC francophones et 1 projet DASC néerlandophone).

Plans locaux de prévention et de proximité – Axe décrochage scolaire

La Région bruxelloise octroie des subsides aux 19 communes pour améliorer la sécurité et lutter contre le sentiment d'insécurité dans les quartiers. Une des cinq priorités des Plans locaux de prévention et de proximité est la lutte contre le décrochage scolaire.

Les intervenants financés via ce dispositif sont extérieurs à l'école : services scolaires communaux de prévention, éducateurs de rue, travailleurs sociaux, animateurs de quartier, gardiens de la paix, etc. Les actions menées sont de deux types : les actions d'approche individuelle tels les entretiens individuels et les actions d'approche collective telles des séances d'information, d'animation dans les écoles, d'école de devoir.

À partir de 2020, les moyens dévolus à cette politique seront transférés du budget de Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) vers perspective.brussels.

L'année 2020 sera une année de transition, les projets communaux en matière de décrochage scolaire financés par BPS durant le quadriennat 2015-2019 seront poursuivis pendant un an.

Durant l'année 2019, le Service École va s'atteler à préparer un nouvel appel à projet à destination des communes pour le financement de cette politique.

Ce futur appel à projets s'inscrira dans le cadre de la Stratégie régionale coordonnée de lutte contre le décrochage scolaire.

5. Constats et Recommandations

- Le décrochage scolaire touche de nombreux jeunes et leurs familles. Près de 15% des jeunes bruxellois quittent l'école sans le diplôme de l'enseignement secondaire. Et, 28% des élèves bruxellois ont au moins deux ans de retard scolaire.
- Le décrochage scolaire est un phénomène complexe. Les facteurs de risque du décrochage scolaire touchent à la fois les compétences régionales et les compétences communautaires. La création au sein du Service École d'un pôle régional de lutte contre le décrochage scolaire trouve donc tout son sens.

- Il y a une grande multiplicité d'acteurs actifs dans la lutte contre le décrochage scolaire en RBC. Aujourd'hui, tous ces intervenants ne se connaissent ou ne communiquent pas ou peu ensemble. Le développement d'une Stratégie commune de lutte contre le décrochage scolaire et son opérationnalisation notamment au travers la mise en réseau des acteurs est donc une priorité.
- Les projets de lutte contre le décrochage scolaire doivent être menés en accord avec la réalité vécue par les enfants et les jeunes. Il convient donc d'avoir une approche locale, proche du public concerné. L'action supra locale n'est optimale que dans le développement de la vision stratégique de la politique, de la coordination et de l'évaluation des dispositifs. Les asbls, les communes, la VGC sont donc les partenaires privilégiés du Service École.
- Mesurer le phénomène, mieux l'appréhender pour développer des politiques plus efficaces est nécessaire ; une collaboration des 3 instituts statistiques (RBC, FWB, Vlaamse Gemeenschap) est en cours et doit absolument être poursuivie.
- On constate que les moyens financiers sont insuffisants par rapport à la demande que ce soit au niveau du DAS ou du DASC. Il convient donc de renforcer l'investissement public sur les publics les plus défavorisés et avoir une offre territoriale équilibrée. Il faut veiller à une meilleure intégration des dispositifs développés par les différentes entités. Il faudrait si possible dégager des budgets complémentaires.
- Il existe une demande des A.S.B.L. actives dans le soutien scolaire de pouvoir offrir un soutien scolaire aux jeunes fréquentant l'enseignement néerlandophone.
- La reprise de l'axe décrochage scolaire des Plans locaux de prévention et de proximité par le Service École constitue une opportunité pour fixer un certain nombre de missions de base aux services scolaires de prévention. Il faudra être attentif à ce que le budget régional permette de garantir l'exercice de ces missions dans les 19 communes tout en maintenant le niveau actuel d'investissement des communes.
- Le développement d'un cadre réglementaire permettrait d'asseoir la politique d'accrochage scolaire en région de Bruxelles-Capitale.

VII. CONCLUSIONS

Il y a cinq ans, face à l'urgence engendrée par l'essor démographique, la Région créait le poste de Facilitateur Ecole pour faciliter la création des nouvelles places dans les écoles bruxelloises via un accompagnement des porteurs de projet.

Face à l'importance du rôle des écoles dans l'aménagement urbain, dans le développement socio-économique de notre société mais aussi dans l'épanouissement futur des jeunes bruxellois, la Région a décidé d'élargir le champ des actions menées et a créé le Service Ecole.

Comme le présent rapport le met en exergue, de nombreux chantiers ont été mis en œuvre par le Service Ecole de perspective.brussels au cours de ces cinq dernières années. Que ce soit le monitoring, le travail sur la qualité des équipements, le contrat école, le travail sur l'accrochage scolaire, toutes les actions ont rencontré une adhésion des différents acteurs concernés notamment des Communautés.

En 2019, les enjeux liés à l'essor démographique restent présents. Il faut réaliser les projets de construction de places dans les écoles bruxelloises, il faut recruter des professeurs qualifiés pour enseigner aux jeunes.

A côté de la création de places, l'enjeu de la rénovation du bâti existant est de plus en plus important. Dans les années à venir, il faudra investir pour maintenir et renforcer la qualité du bâti scolaire.

La densité du bâti couplée à l'augmentation de la population en Région bruxelloise met une pression sur les équipements collectifs. Les infrastructures scolaires constituent une opportunité pour accroître les espaces sportifs, récréatifs et culturels bruxellois. Le Contrat Ecole est l'outil de rénovation urbaine qui permet d'ouvrir l'école vers le quartier.

L'école est un magnifique vecteur d'émancipation. Toutefois, en Région bruxelloise, de nombreux jeunes quittent l'école sans qualification. Le travail mené en matière d'accrochage scolaire par le Service Ecole est à ce titre essentiel et doit être poursuivi.

Les actions menées par le Service Ecole ont donc démontré leur utilité. Le travail en collaboration avec les Communautés, les commissions communautaires, les différents acteurs de l'enseignement, les communes, dans le respect des compétences de chacun s'est avéré productif.

Les constats et recommandations du Service Ecole pour l'avenir sont repris dans chacun des chapitres du présent document.

Une ambition générale du Service Ecole serait, à l'instar du souhait exprimé par le Gouvernement bruxellois dans le Programme bruxellois pour l'Enseignement, de conclure un accord de coopération avec les deux Communautés afin de soutenir les initiatives prises à Bruxelles dans le domaine de l'enseignement, avec comme objectif de favoriser l'ascension sociale des jeunes bruxellois.
